

Ce qui annule le tawhid Vendredi 06 Mai 2016

Notre foi consiste en la croyance en Allah, en Ses anges, en Ses Livres, en Ses messagers, au Jour dernier et au destin bon ou mauvais.

Les Savants (oulémas - qu'Allah leur accorde sa miséricorde) ont cité, concernant le chapitre de l'apostasie différentes circonstances et et actes qui annule le tawhid.

Nous allons citer un par un et de façon concise, accompagnés de brèves explications afin que vous puissiez prendre toutes vos précautions et que vous puissiez mettre en garde vos semblables contre l'égarement tout en espérant en être nous-même sauvegardés et se soustraire de ces actes:

1. L'association ou le polythéisme (Ash-Shirk) dans le culte et l'adoration d'Allah : Allah dit: {Certes Allah ne pardonne pas qu'on Lui donne un quelque associé. A part cela, Il pardonne à qui Il veut...} [Sourate An-Nissa - verset 48] . Le Tout-Puissant dit aussi : {...Quiconque associe à Allah (d'autres divinités), Allah lui interdit le Paradis, et son refuge sera le Feu. Et pour les injustes, pas de secoueurs} [Sourate Al-Maidah - verset 72]

Ceci inclut la supplication des morts, en les implorant et formuler des vœux ou faire des sacrifices en offrandes comme celui qui comme celui qui immole pour eux (près de la tombe).

2. L'Intermédiaire [al Wouassit] entre l'homme et Allah : Celui qui fait intervenir des intermédiaires (ou médiateurs) pour intercéder en sa faveur auprès d'Allah et place en eux toute sa confiance dans ses demandes, celui-là est considéré comme mécréant par unanimité du Consensus (oulémas).

3. Celui qui ne considère pas que les associateurs ou les polythéistes mécréants, doute de leur mécréance ou reprend leur doctrine est un mécréant.

4. Celui qui croit qu'une voie autre que celle du Prophète (paix et bénédictions d'Allah sur lui) est plus complète ou parfaite que la sienne, ou qu'il considère que le jugement d'autrui est mieux que celui du Prophète ou préfère celui infidèles, est un mécréant.

5. Celui qui méprise quoique se soit de ce que le Messager d'Allah (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a prescrit, est considéré comme étant un mécréant, même s'il l'applique car Allah dit: {C'est parce qu'ils ont de la répulsion pour ce qu'Allah a fait descendre. Il a rendu donc vaines leurs œuvres} (Sourate Mohammed – verset 09)

6. Celui qui se moque de quoique se soit de la religion du Messager d'Allah (paix et bénédictions d'Allah sur lui), ainsi que de la [promesse] de sa récompense ou de son châtement est un mécréant. La preuve se trouve dans le verset qui dit: {Dis: Est-ce d'Allah, de Ses versets (le Coran) et de Son Messager que vous vous moquiez ?

Ne vous excusez pas: Vous avez bel et bien rejeté la foi après avoir cru} Sourate At-Tawba – verset 65,66

7. Toutes les formes de sorcellerie [As-Sihr] dont :

- As-Sarf ou l'envoûtement d'une personne pour la contraindre à changer ses sentiments envers une autre (l'amener à détester ce qu'elle aime ou aimer ce qu'elle déteste comme pour détourner l'amour d'un mari envers son épouse).
- Al-'Atf ou l'envoûtement d'une personne pour la contraindre à ne pas faire ce qu'elle souhaiterait en employant un procédé satanique.

Celui qui commet ou approuve toutes formes de sorcellerie est mécréant. Allah dit: {...Mais ceux-ci n'enseignaient rien à personne, [avant] qu'ils n'aient dit d'abord: 'Nous ne sommes rien qu'une tentation: Ne sois pas mécréant...} Sourate Al Baqara - verset 102

8. Soutenir les associateurs ou polythéistes et les aider contre les musulmans. Allah dit à ce sujet: {...Et celui d'entre vous qui les prend pour alliés, devient un des leurs. Allah ne guide certes pas les gens injustes} Sourate Al-Maidah – verset 51

9. Celui qui croit que les gens peuvent se permettre de renier la législation (Ash-Shari'â) de Mohammed (paix et bénédictions d'Allah sur lui) est un mécréant. Allah dit à ce propos: {Et quiconque désire une religion autre que l'Islam, ne sera point agréé, et il sera dans l'au-delà parmi les perdants} Sourate Al Imran – verset 85

10. Celui qui refoule la religion d'Allah et ne fait pas l'effort d'apprendre et suivre ses préceptes. Allah dit: {Qui est plus injuste que celui à qui les versets de son Seigneur et qui ensuite s'en détourne; Nous nous vengerons certes des criminels} Sourate As-Sajda – verset 22
Nous cherchons protection auprès d'Allah de tout ce qui est susceptible de nous exposer à Sa colère et Son châtement douloureux, et que les bénédictions d'Allah et la paix soient sur le plus noble des êtres Mohammed, sa famille et ses compagnons.

www.atmccm.fr